

LE PRÉSENT DOCUMENT N'EST PAS UNE LETTRE D'ENVOI. LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE DOIT ÊTRE UTILISÉ POUR ACCEPTER L'OFFRE DE SIMPLY GROUP ACQUISITION CORP. D'ACHETER LA TOTALITÉ DES ACTIONS ORDINAIRES ÉMISES ET EN CIRCULATION DE DEALNET CAPITAL CORP., Y COMPRIS LES ACTIONS ORDINAIRES (DÉFINIES AUX PRÉSENTES) QUI POURRAIENT ÊTRE MISES EN CIRCULATION APRÈS LA DATE DE L'OFFRE (DÉFINIE AUX PRÉSENTES), MAIS AVANT L'HEURE D'EXPIRATION (DÉFINIE AUX PRÉSENTES) PAR SUITE DE L'EXERCICE, DE L'ÉCHANGE OU DU RACHAT DE TOUT TITRE CONVERTIBLE (DÉFINI DANS L'OFFRE ET NOTE D'INFORMATION).

AVIS DE LIVRAISON GARANTIE

visant le dépôt d'actions ordinaires de

DEALNET CAPITAL CORP.

en réponse à l'offre présentée le 9 septembre 2020 par SIMPLY GROUP ACQUISITION CORP.

L'OFFRE PEUT ÊTRE ACCEPTÉE JUSQU'À 17 H (HEURE DE TORONTO) LE 14 OCTOBRE 2020 (LA « DATE D'EXPIRATION »), À MOINS QU'ELLE NE SOIT PROLONGÉE OU RETIRÉE PAR L'INITIATEUR (DÉFINI AUX PRÉSENTES) CONFORMÉMENT À SES MODALITÉS.

UTILISEZ LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE SI VOUS SOUHAITEZ ACCEPTER L'OFFRE MAIS QUE :

1. VOS CERTIFICATS OU AUTRES DOCUMENTS ATTESTANT VOS ACTIONS ORDINAIRES NE SONT PAS DISPONIBLES DANS L'IMMÉDIAT;
2. VOUS NE POUVEZ PAS RESPECTER LA PROCÉDURE DE TRANSFERT PAR INSCRIPTION EN COMPTE DE VOS ACTIONS ORDINAIRES DANS LES DÉLAIS REQUIS;
3. VOUS N'ÊTES PAS EN MESURE DE REMETTRE VOS CERTIFICATS ATTESTANT VOS ACTIONS ORDINAIRES ET TOUS LES AUTRES DOCUMENTS REQUIS À KINGSDALE ADVISORS (LE « DÉPOSITAIRE ET AGENT D'INFORMATION ») AU PLUS TARD À L'HEURE D'EXPIRATION À L'ADRESSE INDIQUÉE DANS LES PRÉSENTES.

Le présent avis de livraison garantie (l'« **avis de livraison garantie** ») peut être utilisé par les porteurs (les « **actionnaires** ») d'actions ordinaires (les « **actions ordinaires** ») de Dealnet Capital Corp. (« **Dealnet** ») pour accepter l'offre datée du 9 septembre 2020 (l'« **offre** ») présentée par Simply Group Acquisition Corp. (l'« **initiateur** »), qui vise l'achat, conformément aux modalités et sous réserve des conditions de l'offre, telles qu'elles sont décrites dans la note d'information ci-jointe datée du 9 septembre 2020 (collectivement, l'« **offre et note d'information** »), de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation, y compris les actions ordinaires qui pourraient être mises en circulation après la date de l'offre, mais avant l'heure d'expiration, par suite de l'exercice, de l'échange ou du rachat de titres convertibles, au prix de 0,16 \$ en espèces par action ordinaire, seulement si :

- a) les certificats ou tout autre document attestant les actions ordinaires qui doivent être déposées en réponse à l'offre ne sont pas immédiatement disponibles;
- b) l'actionnaire ne peut pas respecter la procédure de transfert par inscription en compte des actions ordinaires qui doivent être déposées en réponse à l'offre dans les délais requis;

- c) l'actionnaire n'est pas en mesure de remettre les certificats ou les autres documents requis au dépositaire et agent d'information au plus tard à l'heure d'expiration à l'adresse indiquée dans les présentes.

Dans le cadre de l'offre, les actionnaires recevront une somme de 0,16 \$ pour chaque action ordinaire qu'ils détiennent. Tous les paiements en espèces dans le cadre de l'offre seront effectués en dollars canadiens.

Les modalités et les conditions de l'offre sont intégrées par renvoi dans le présent avis de livraison garantie et en font partie intégrante. Les termes qui sont utilisés dans le présent avis de livraison garantie sans y être définis, mais qui sont définis dans le glossaire de l'offre et note d'information, ont le sens qui leur est donné dans l'offre et note d'information ci-jointe.

Dans le présent avis de livraison garantie, le symbole « \$ » désigne le dollar canadien.

INSTRUCTIONS D'UTILISATION DU PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE

Tel qu'il est indiqué à la rubrique 3 de l'offre d'achat, « Mode d'acceptation - Procédure de livraison garantie », si un actionnaire inscrit souhaite déposer des actions ordinaires en réponse à l'offre et que (i) les certificats attestant les actions ordinaires ou tout autre document attestant les actions ordinaires ne sont pas immédiatement disponibles; (ii) l'actionnaire véritable ne peut effectuer la procédure de transfert par voie d'inscription en compte d'actions ordinaires à temps; ou (iii) les certificats et tous les autres documents requis ne peuvent pas être remis au dépositaire et agent d'information avant l'heure d'expiration, ces actions ordinaires pourront néanmoins être déposées en réponse à l'offre, pourvu que toutes les conditions suivantes soient remplies :

- a) le dépôt est effectué par un établissement admissible ou par son entremise;
- b) un avis de livraison garantie dûment rempli et signé, comprenant une garantie de livraison d'un établissement admissible dont le libellé figure dans les présentes, parvient au dépositaire et agent d'information à son bureau situé à Toronto, en Ontario, dont l'adresse est indiquée dans le présent avis de livraison garantie, au plus tard à l'heure d'expiration;
- c) les certificats attestant toutes les actions ordinaires déposées ou tout autre document attestant les actions ordinaires déposées dans une forme appropriée aux fins de transfert, ainsi qu'une lettre d'envoi, dûment remplie et signée, conformément aux instructions énoncées dans la lettre d'envoi (comprenant une garantie de signature, s'il y a lieu) ou, dans le cas d'un transfert par voie d'inscription en compte, une confirmation d'inscription en compte à l'égard des actions ordinaires déposées ou un message de l'agent au lieu d'une lettre d'envoi, et tous les autres documents requis par les modalités de l'offre et de la lettre d'envoi, parviennent au dépositaire et agent d'information, à son bureau situé à Toronto, en Ontario, dont l'adresse est indiquée dans la lettre d'envoi, avant 17 h (heure de Toronto) le deuxième jour de bourse à la Bourse de croissance TSX suivant l'heure d'expiration.

Le présent avis de livraison garantie doit être remis en mains propres ou par messenger ou posté au dépositaire et agent d'information, à son bureau situé à Toronto, en Ontario, dont l'adresse est indiquée dans le présent avis de livraison garantie, au plus tard à l'heure d'expiration et doit comprendre la garantie d'un établissement admissible dont le libellé figure dans les présentes.

Un « **établissement admissible** » désigne une banque canadienne de l'Annexe I ou un établissement garant admissible membre d'un programme de garantie de signature Medallion approuvé, un membre du programme Securities Transfer Agents Medallion Program (STAMP), un membre du Stock Exchanges Medallion Program (SEMP) ou un membre du Medallion Signature Program (MSP) de New York Stock Exchange Inc.

Le soussigné reconnaît que le prix des actions ordinaires qui seront déposées et dont l'initiateur prendra livraison ne sera réglé qu'après que le dépositaire et agent d'information aura reçu, dans les délais prévus : (i) les certificats attestant les actions ordinaires ou tout autre document attestant les actions ordinaires (ou, dans le cas d'un transfert d'inscription en compte en faveur du dépositaire et agent d'information, une confirmation d'inscription en compte des actions ordinaires); (ii) une lettre d'envoi dûment remplie et signée visant ces actions ordinaires, avec les signatures garanties, au besoin, conformément aux instructions énoncées dans la lettre d'envoi ou, dans le cas des actions ordinaires déposées selon la procédure de transfert d'inscription en compte, une confirmation d'inscription en compte; (iii) tous les autres documents requis par la lettre d'envoi avant 17 h (heure de Toronto) le deuxième jour de bourse à la Bourse de croissance TSX suivant l'heure d'expiration.

L'initiateur tranchera, à son entière appréciation, toutes les questions relatives à la validité, à la forme, à l'admissibilité (notamment la réception dans les délais prévus) et à l'acceptation des actions ordinaires déposées en réponse à l'offre. Les actionnaires déposants conviennent que ces décisions seront définitives et exécutoires. L'initiateur se réserve le droit absolu de refuser tout dépôt qui, à son avis, n'est pas fait en bonne et due forme ou dont l'acceptation pourrait être illégale selon les lois de tout territoire. L'initiateur se réserve le droit absolu de renoncer à invoquer tout vice de forme ou toute irrégularité dans le dépôt d'actions ordinaires. Rien n'oblige l'initiateur, le dépositaire et agent d'information ou toute autre personne à donner avis d'un vice de forme ou d'une irrégularité dans un dépôt, et ces personnes ne pourront être tenues responsables de l'omission de donner un tel avis. L'interprétation des modalités et des conditions de l'offre, de l'offre et note d'information, de la lettre d'envoi, du présent avis de livraison garantie et des autres documents connexes par l'initiateur sera finale et exécutoire.

Le soussigné comprend et reconnaît également qu'en aucun cas des intérêts ne s'accumuleront ni des montants ne seront versés par l'initiateur ou le dépositaire et agent d'information à quiconque déposera des actions ordinaires en raison de tout retard dans le règlement du prix des actions ordinaires acceptées aux fins de paiement dans le cadre de l'offre et que la contrepartie des actions ordinaires déposées conformément à la procédure de livraison garantie sera identique à la contrepartie des actions ordinaires déposées auprès du dépositaire et agent d'information avant l'heure d'expiration, même si les certificats ou les autres documents attestant les actions ordinaires déposées, qui doivent être remis selon la procédure de livraison garantie décrite à la rubrique 3 de l'offre d'achat, « Mode d'acceptation – Procédure de livraison garantie », ne sont pas remis au dépositaire et agent d'information, de sorte que le paiement fait par le dépositaire et agent d'information pour ces actions ordinaires ne sera fait qu'après la prise de livraison des actions ordinaires dans le cadre de l'offre et le règlement du prix de ces actions ordinaires.

Tous les pouvoirs conférés dans les présentes sont irrévocables dans la mesure permise par les lois applicables. Ils pourront être exercés advenant l'incapacité juridique ultérieure de l'actionnaire et, dans la mesure permise par les lois applicables, ils demeureront valides après le décès, l'incapacité, la faillite ou l'insolvabilité de l'actionnaire, et toutes les obligations de l'actionnaire qui sont prévues dans les présentes lieront ses héritiers, ses exécuteurs testamentaires, ses administrateurs, ses fondés de pouvoir, ses représentants successoraux, ses successeurs et ses ayants droit.

Les questions et les demandes d'aide relatives à l'acceptation de l'offre et au dépôt d'actions ordinaires en réponse à l'offre auprès du dépositaire et agent d'information doivent être adressées au dépositaire et agent d'information, par téléphone au numéro sans frais 1 866 879-7650 en Amérique du Nord et au numéro 1 416 867-2272 de l'extérieur de l'Amérique du Nord, ou par courriel à l'adresse contactus@kingsdaleadvisors.com. Les actionnaires peuvent également communiquer avec leurs courtiers ou leurs autres intermédiaires pour obtenir de l'aide relativement à l'offre.

DESTINATAIRES :	SIMPLY GROUP ACQUISITION CORP.
	KINGSDALE ADVISORS, à titre de dépositaire et agent d'information

Par la poste, par courrier recommandé, en mains propres ou par messenger :	Numéro de téléphone sans frais de l'Amérique du Nord :
---	---

Kingsdale Advisors The Exchange Tower 130 King Street West, Suite 2950 Toronto (Ontario) M5X 1K6	Sans frais de l'Amérique du Nord : 1 866 879-7650 De l'extérieur de l'Amérique du Nord : 1 416 867-2272 Courriel : contactus@kingsdaleadvisors.com
---	---

LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE DOIT ÊTRE REMIS EN MAINS PROPRES OU PAR MESSAGER OU POSTÉ AU DÉPOSITAIRE ET AGENT D'INFORMATION, À SON BUREAU SITUÉ À TORONTO, EN ONTARIO, DONT L'ADRESSE EST INDIQUÉE DANS LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE, AU PLUS TARD À L'HEURE D'EXPIRATION ET DOIT COMPRENDRE LA GARANTIE D'UN ÉTABLISSEMENT ADMISSIBLE DONT LE LIBELLÉ FIGURE DANS LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE.

LA LIVRAISON GARANTIE NE PRENDRA EFFET QU'À LA RÉCEPTION RÉELLE PAR LE DÉPOSITAIRE ET AGENT D'INFORMATION DES CERTIFICATS OU DES AUTRES DOCUMENTS ATTESTANT LES ACTIONS ORDINAIRES VISÉES PAR LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE, DE LA LETTRE D'ENVOI, DES CERTIFICATS OU DES AUTRES DOCUMENTS ATTESTANT LES ACTIONS ORDINAIRES QUI L'ACCOMPAGNENT ET DE TOUS LES AUTRES DOCUMENTS REQUIS À SES BUREAUX SITUÉS À TORONTO, EN ONTARIO, OÙ LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE EST LIVRÉ.

LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ POUR AVALISER DES SIGNATURES SUR LA LETTRE D'ENVOI. LA SIGNATURE APPOSÉE SUR LA LETTRE D'ENVOI DOIT ÊTRE GARANTIE PAR UN ÉTABLISSEMENT ADMISSIBLE OU D'UNE AUTRE FAÇON JUGÉE ACCEPTABLE PAR LE DÉPOSITAIRE ET AGENT D'INFORMATION (TOUTEFOIS, AUCUNE GARANTIE N'EST REQUISE POUR LA SIGNATURE D'UN ACTIONNAIRE DÉPOSANT QUI EST UN ÉTABLISSEMENT ADMISSIBLE) SI ELLE EST SIGNÉE PAR UNE AUTRE PERSONNE QUE LE PROPRIÉTAIRE INSCRIT DES ACTIONS ORDINAIRES DÉPOSÉES OU SI LES ACTIONS ORDINAIRES QUI NE SONT PAS ACQUISES DOIVENT ÊTRE RETOURNÉES À UNE AUTRE PERSONNE QUE LE PROPRIÉTAIRE INSCRIT OU ENVOYÉES À UNE AUTRE ADRESSE QUE CELLE DU PROPRIÉTAIRE INSCRIT QUI EST INDIQUÉE DANS LES REGISTRES DE DEALNET, OU ENCORE SI UN PAIEMENT DOIT ÊTRE EFFECTUÉ EN FAVEUR D'UNE AUTRE PERSONNE QUE LE PROPRIÉTAIRE INSCRIT DES ACTIONS ORDINAIRES DÉPOSÉES. SI UNE LETTRE D'ENVOI EST SIGNÉE PAR UNE AUTRE PERSONNE QUE LE PROPRIÉTAIRE INSCRIT DES ACTIONS ORDINAIRES ATTESTÉES PAR LES CERTIFICATS DÉPOSÉS AVEC CES ACTIONS, LES CERTIFICATS DEVRONT ÊTRE ENDOSSÉS OU ACCOMPAGNÉS D'UNE PROCURATION DE TRANSFERT D'ACTIONS APPROPRIÉE DÛMENT REMPLIE PAR LE PROPRIÉTAIRE INSCRIT, ET LA SIGNATURE APPOSÉE À L'ENDROIT PRÉVU POUR L'ENDOSSEMENT OU SUR LA PROCURATION DE TRANSFERT D'ACTIONS DEVRA ÊTRE GARANTIE PAR UN ÉTABLISSEMENT ADMISSIBLE.

LES DÉPÔTS D'ACTIONS ORDINAIRES EN RÉPONSE À L'OFFRE NE SERONT PAS ACCEPTÉS DE LA PART D'ACTIONNAIRES QUI RÉSIDENT DANS DES TERRITOIRES SITUÉS À L'EXTÉRIEUR DU CANADA DANS LESQUELS L'ACCEPTATION DE L'OFFRE SERAIT ILLÉGALE NI POUR LE COMPTE DE TELS ACTIONNAIRES. PAR LES PRÉSENTES, LE SOUSSIGNÉ DÉCLARE QU'IL N'AGIT PAS POUR LE COMPTE OU AU PROFIT D'UNE PERSONNE D'UN TEL TERRITOIRE, QU'IL NE SE TROUVE PAS DANS UN TEL TERRITOIRE ET QU'IL NE FAIT PAS PARVENIR LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE DEPUIS UN TEL TERRITOIRE.

Par les présentes, le soussigné dépose auprès de l'initiateur, conformément aux modalités et aux conditions de l'offre, telles qu'elles sont décrites dans l'offre et note d'information, dont il accuse réception par les présentes, les actions ordinaires indiquées ci-dessous, conformément à la procédure de livraison garantie indiquée à la rubrique 3 de l'offre d'achat, « **Mode d'acceptation – Procédure de livraison garantie** ».

LISTE DES ACTIONS ORDINAIRES DÉPOSÉES EN RÉPONSE À L'OFFRE

(En caractères d'imprimerie. Si l'espace est insuffisant, veuillez joindre au présent avis de livraison garantie une liste conforme au modèle ci-dessous.)

Numéro de certificat (si connu)	Nom auquel les actions ordinaires sont immatriculées (veuillez inscrire le nom tel qu'il est écrit sur le certificat)	Nombre d'actions ordinaires attestées par le certificat*	Nombre d'actions ordinaires déposées*
TOTAL :			

* Sauf indication contraire, le nombre total d'actions ordinaires attestées par tous les certificats remis sera réputé avoir été déposé.

SIGNATURES DE L'ACTIONNAIRE

Signatures de l'actionnaire (en cas de propriétaires conjoints, tous doivent signer)	Adresse
Nom (en caractères d'imprimerie)	
Date	Code postal/zip
Courriel	Numéro de téléphone (jour)

GARANTIE DE LIVRAISON
(Ne pas utiliser comme garantie de signature)

Le soussigné, un établissement admissible, garantit la livraison au dépositaire et agent d'information des certificats attestant les actions ordinaires déposées aux termes des présentes dans une forme appropriée aux fins de transfert, accompagnés d'une lettre d'envoi, dûment remplie et signée conformément aux instructions qui y figurent (avec garantie de signature, s'il y a lieu) ou, dans le cas d'un transfert d'inscription en compte, une confirmation d'inscription en compte des actions ordinaires déposées ou un message de l'agent tenant lieu de lettre d'envoi, et tous les autres documents requis selon les dispositions de l'offre et de la lettre d'envoi, à son bureau situé à Toronto, en Ontario, dont l'adresse est indiquée dans la lettre d'envoi, avant 17 h (heure de Toronto) le deuxième jour de bourse à la Bourse de croissance TSX suivant l'heure d'expiration.

L'omission de se conformer à ce qui précède pourrait entraîner une perte financière pour cet établissement admissible.

Nom de la société	Signature autorisée
Adresse de la société	Nom
Code postal/zip	Titre
Indicatif régional et numéro de téléphone	Date
Courriel	

NE PAS ENVOYER DE CERTIFICAT OU D'AUTRES DOCUMENTS ATTESTANT LES ACTIONS ORDINAIRES AVEC LE PRÉSENT AVIS DE LIVRAISON GARANTIE. CES CERTIFICATS OU CES AUTRES DOCUMENTS DOIVENT ÊTRE ENVOYÉS AVEC VOTRE LETTRE D'ENVOI.

Dépositaire et agent d'information



KINGSDALE Advisors

Kingsdale Advisors
The Exchange Tower
130 King Street West, Suite 2950
Toronto (Ontario) M5X 1K6

De l'extérieur de l'Amérique du Nord : 1 416 867-2272
Sans frais en Amérique du Nord : 1 866 879-7650
Courriel : contactus@kingsdaleadvisors.com

Les questions et les demandes d'aide ou d'exemplaires supplémentaires de la présente lettre d'envoi et de l'offre et note d'information peuvent être adressées au dépositaire et agent d'information aux numéros de téléphone et à l'adresse susmentionnés. Les demandes d'aide peuvent aussi être adressées à un courtier.